

# Passage aux IFRS au Canada

**PREMIÈRES IMPRESSIONS  
DES PRÉPARATEURS  
ET DES AUDITEURS**



# Passage aux IFRS au Canada

**PREMIÈRES IMPRESSIONS  
DES PRÉPARATEURS  
ET DES AUDITEURS**

© 2012 L'Institut Canadien des Comptables Agréés

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour obtenir des renseignements concernant l'obtention de cette autorisation, veuillez écrire à [permissions@cica.ca](mailto:permissions@cica.ca)

Cette publication peut être téléchargée à l'adresse [www.icca.ca/ccip](http://www.icca.ca/ccip)

## INTRODUCTION

À la suite de vastes consultations auprès des parties prenantes, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a décidé d'adopter les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Par l'adoption de ce référentiel comptable, les sociétés ouvertes canadiennes se trouvent à joindre les rangs des sociétés de plus de 100 autres pays ayant déjà adopté les IFRS, et il n'est désormais plus nécessaire pour les sociétés intercotées de fournir des rapprochements avec les PCGR américains. Il s'agit d'une initiative de grande envergure qui a nécessité beaucoup de temps et d'efforts.

Vu l'importance de ce changement pour les marchés financiers du Canada, le Conseil canadien de l'information sur la performance (CCIP) de l'ICCA a décidé de faire la revue de la transition et de solliciter les avis des préparateurs et des auditeurs. Dans une autre étude, le CCIP se penche également sur les points de vue des investisseurs sur l'utilité de l'information financière présentée après le passage aux IFRS.

## FONDEMENT

Le présent rapport s'appuie sur des entrevues réalisées auprès des dirigeants de 15 entités cotées au Canada, dont la majorité sont de grandes sociétés cotées à la Bourse de Toronto; de deux entités de gestion chapeautant un certain nombre d'entités cotées de plus petite taille; et de six cabinets d'audit parmi les plus grands au pays. Ces entrevues se sont déroulées de la fin de 2011 au mois de septembre 2012, la totalité des entrevues auprès des cabinets d'audit ayant eu lieu entre avril et septembre 2012. Dans chaque cas, nous avons posé des questions touchant précisément à l'expérience du passage aux IFRS ainsi que des questions visant à obtenir une vue d'ensemble de l'efficacité du processus et des incidences à long terme de l'adoption des IFRS.

Ce rapport présente le résumé des informations que nous avons obtenues lors de ces entrevues. Bien que le nombre de sociétés interrogées ne représente qu'une faible proportion de toutes les sociétés cotées, les opinions exprimées rejoignent essentiellement les constatations des six principaux cabinets d'audit qui fournissent collectivement des services d'audit à une

## PASSAGE AUX IFRS AU CANADA

### PREMIÈRES IMPRESSIONS DES PRÉPARATEURS ET DES AUDITEURS

grande proportion des sociétés ouvertes canadiennes. Nous reconnaissons toutefois que les impressions générales décrites ci-après auraient pu être différentes si l'on avait mené un plus grand nombre d'entrevues. Certaines entités ont choisi de décliner notre invitation à participer au projet.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Dans l'ensemble, les personnes interrogées ont décrit le passage aux IFRS comme une entreprise difficile, qu'elles ont toutefois menée à bien en faisant preuve d'une planification judicieuse, d'une bonne organisation et de détermination personnelle. Lors des entretiens réalisés, nous n'avons relevé aucun cas majeur de défaillances en matière d'information, ni de réactions négatives des parties prenantes à l'égard des incidences des IFRS. Forcément, les personnes interrogées apprécient différemment les avantages globaux que procure le passage aux IFRS ainsi que l'intérêt que présentent ces normes par rapport aux anciens PCGR canadiens; néanmoins, le ton général de nos entretiens était positif et optimiste. Nous avons toutefois relevé plusieurs inquiétudes récurrentes, lesquelles sont exposées ci-après.

La majorité des personnes interviewées ont tôt fait de commencer la planification du basculement, la plupart en 2008. Dès le début du processus de planification, les difficultés importantes ont été identifiées et résolues essentiellement comme il avait été prévu. Bon nombre des répondants ont cependant été surpris dans une certaine mesure de l'ampleur des différences subtiles entre les IFRS et les anciens PCGR canadiens. Personne n'a dit avoir connu de grandes contraintes de ressources ou avoir manqué de soutien de la part des autres secteurs de l'organisation. On nous a souvent décrit la manière dont les forums de l'industrie ou d'autres groupes ont servi à partager l'information et à assurer une approche cohérente à l'égard des principales questions. L'une des personnes interviewées a mentionné que les attentes fixées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) concernant les informations à fournir dans le rapport de gestion pendant la période de transition ont favorisé la rigueur d'ensemble du projet (les informations à fournir et d'autres questions d'information financière ont récemment été traitées dans l'Avis 51-337 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, *Activités du programme d'examen de l'information continue pour l'exercice terminé le 31 mars 2012*). Le report d'un mois de la date limite de dépôt des

premiers rapports en IFRS accordé par les ACVM a également facilité les choses, notamment pour les petites entités.

## OCCASION D'AMÉLIORER LES PROCESSUS

Quelques-unes des personnes interviewées (mais pas la majorité) ont décrit le projet comme une occasion de résoudre certaines questions qui n'étaient pas strictement liées à l'adoption des IFRS. On a entre autres réexaminé, simplifié ou uniformisé les processus existants ou les méthodes comptables appliquées dans toutes les sociétés membres d'un même groupe; redistribué les tâches au sein de l'organisation (une personne a décrit comment l'éventail des tâches réalisées par les employés des échelons inférieurs s'était élargi); et amélioré la façon d'aborder les coûts de certains projets dans l'organisation. Par exemple, l'une des personnes interrogées a expliqué comment la méthode comptable des IFRS selon laquelle le coût des services passés pour lesquels les droits à prestations sont acquis associé aux régimes à prestations définies est comptabilisé immédiatement en résultat net (et non amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la période d'activité des salariés, comme le prévoyaient les anciens PCGR canadiens) avait permis aux responsables de la négociation des régimes de retraite de mieux comprendre le coût économique réel des changements apportés aux régimes. Une autre a décrit comment l'effet combiné d'une modification de la méthode de comptabilisation des frais d'exploration, de la passation en charges de certains montants auparavant inscrits à l'actif, et d'une attribution plus détaillée des coûts internes à des projets précis, avait créé de la valeur pour l'entreprise en permettant de mieux discerner les montants et les avantages liés aux coûts engagés.

## PROBLÈMES COURANTS

Nombre de personnes interrogées ont eu quelques problèmes qui ont été résolus plus tard que prévu dans le processus. La plupart de ces problèmes étaient liés aux instruments financiers. En fait, plusieurs ne se doutaient pas, au départ, qu'ils auraient à reclasser dans le passif certains instruments (le plus souvent, des parts de fiducie) jusque-là traités comme des capitaux propres. Néanmoins, la grande majorité des personnes interrogées ont affirmé qu'au

## PASSAGE AUX IFRS AU CANADA

### PREMIÈRES IMPRESSIONS DES PRÉPARATEURS ET DES AUDITEURS

bout du compte, le passage aux IFRS n'avait pas eu d'incidence importante sur ce qu'elles considèrent comme leurs indicateurs de performance clés, tels que les flux de trésorerie d'exploitation.

Certains ont indiqué que leurs auditeurs s'attachaient également à acquérir une fine compréhension des IFRS au cours de la période de transition et que, dans certains cas, les entités avaient dû attendre plus longtemps que prévu avant que leur auditeur approuve l'approche utilisée pour un point en particulier. Parfois, les retards étaient causés par des divergences d'opinions entre les cabinets d'audit. Certains de ces problèmes étaient toujours présents au moment d'écrire ces lignes. La plupart des personnes interrogées ont pris la chose avec philosophie, du moins avec le recul, et ont dit qu'elles étaient parvenues à un consensus acceptable avec les auditeurs sur ces questions.

## SECTEURS PARTICULIERS

Nous avons demandé aux personnes interviewées s'il y avait, à leur avis, des secteurs pour lesquels les IFRS et les documents d'accompagnement ne fournissaient pas suffisamment d'indications sur les questions pratiques; des cas où il était difficile d'appliquer certains éléments des normes telles que rédigées; ou des cas où les coûts liés au respect de certains éléments des normes dépassaient les avantages escomptés. La plupart n'ont nommé qu'un ou deux secteurs ou n'en ont mentionné aucun. Même si certains éléments des IFRS leur avaient causé des difficultés à différents moments du processus, les personnes interrogées hésitaient généralement à avancer qu'il s'agissait d'un «défaut» inhérent aux IFRS. Plusieurs ont indiqué que, même si les IFRS ne donnaient pas suffisamment d'indications sur un point spécifique, l'ajout de précisions amènerait aussi son lot de difficultés.

Bon nombre des secteurs spécifiques cités lors des entretiens ont déjà été relevés, notamment par le Groupe de discussion sur les IFRS du CNC.

La difficulté citée le plus souvent concernait la détermination des taux d'actualisation aux fins de l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et d'autres provisions à la valeur actualisée selon IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.



Plusieurs ont signalé des difficultés liées à la détermination des «unités génératrices de trésorerie» appropriées aux fins des tests de dépréciation d'actifs selon IAS 36 *Dépréciation d'actifs*. Pour certains, cette difficulté était accrue parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'approche fondamentale d'IAS 36 (qui, dans certains cas, exige l'application de tests de dépréciation à un degré de regroupement des actifs de l'organisation inférieur à celui prévu dans les anciens PCGR canadiens et, de ce fait, la comptabilisation de pertes de valeur qui n'étaient pas comptabilisées auparavant).

Quelques-unes des personnes interrogées ont mentionné que les cabinets n'appliquaient pas tous de la même façon l'interprétation IFRIC 14 *IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*.

Deux personnes interviewées représentaient des entités de l'industrie extractive qui ont changé de méthode comptable pour passer en charges certains coûts de prospection et d'évaluation autrefois inscrits à l'actif, et qui ont éprouvé des difficultés à définir certains aspects de cette nouvelle méthode.

Plusieurs avaient le sentiment qu'il était plus difficile dans certains cas de conserver une approche pratique en appliquant les IFRS. Par exemple, une des personnes interrogées a expliqué qu'en raison de l'obligation de fournir un rapprochement des variations de la valeur comptable dans chaque catégorie d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles, l'entité ne pouvait plus cumuler les coûts des projets en cours de construction dans une même catégorie et les reclasser dans les bonnes catégories une fois les projets terminés.

Aucun autre problème n'a été signalé par plus d'une entité. En outre, les difficultés citées étaient presque toujours attribuables à la situation en cause, et non à un «défaut» inhérent aux normes (ou, si c'était le cas, il ne s'agissait pas d'un problème de grande importance).

## AUTRES INCIDENCES

Évidemment, toutes les personnes interrogées ont indiqué que leurs états financiers étaient plus longs depuis l'adoption des IFRS, mais certaines ont précisé que le contenu ajouté portait principalement sur les informations à fournir sur la transition et que ces informations ne

## PASSAGE AUX IFRS AU CANADA

### PREMIÈRES IMPRESSIONS DES PRÉPARATEURS ET DES AUDITEURS

seraient pas fournies de nouveau aux prochaines périodes. Bon nombre doutaient que les informations supplémentaires ajoutent une grande valeur pour les lecteurs.

Certains émetteurs ont fait remarquer que leurs résultats établis selon les IFRS étaient plus volatils. Il s'agit d'une conséquence inévitable de plusieurs modifications des méthodes comptables, telles que la comptabilisation de pertes de valeur qui n'auraient pas été comptabilisées selon les anciens PCGR canadiens, et la reprise de dépréciation subséquente lors de l'augmentation des montants recouvrables des actifs ou des unités génératrices de trésorerie sous-jacents.

Le passage aux IFRS a forcément entraîné certaines disparités entre les adoptants, vu les exceptions et les exemptions prévues pour les nouveaux adoptants et, dans certaines industries, les choix explicites permis dans les normes. Cela dit, l'incidence de ces incohérences est généralement facile à distinguer dans les états financiers (une personne interviewée a dit s'inquiéter du fait qu'il n'y ait aucune information à fournir sur l'incidence de la première adoption dans les périodes subséquentes). Mis à part ce point, la plupart des personnes interrogées croyaient que les IFRS avaient été adoptées de façon plutôt uniforme dans leur industrie. Les incohérences, lorsqu'il y en avait, étaient souvent considérées comme une conséquence inévitable de la complexité propre à une industrie (par exemple la présence d'une multitude de structures de financement et de participation dans l'industrie extractive), sauf dans le cas de la détermination des unités génératrices de trésorerie qui, une fois de plus, a été citée comme une question pour laquelle l'application risquait de ne pas être cohérente.

Nous nous sommes enquis de l'incidence du basculement sur d'autres aspects de l'information et de la conformité aux lois et aux règlements, tels que le processus de préparation du rapport de gestion. Dans l'ensemble, les commentaires se sont limités aux modifications qui ont dû être apportées pour refléter les effets de l'adoption en soi. On était généralement d'avis que le personnel responsable de l'information financière avait réussi à acquérir une maîtrise suffisante des IFRS et que les membres des comités d'audit étaient parvenus à un niveau de littératie financière à l'égard des IFRS comparable à celui qu'ils possédaient pour les anciens PCGR canadiens.

Nous avons demandé si le passage aux IFRS avait compliqué l'application de l'exigence, prévue dans le Règlement 52-109 des ACVM, de faire rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles, ou sur la fidélité de l'image donnée par l'ensemble des documents annuels. Outre les contrôles supplémentaires rendus nécessaires par les modifications de méthodes comptables ou les contrôles mis en place à l'égard du basculement en soi, la plupart des sociétés n'avaient pas grand-chose à signaler à ce sujet. Une seule personne a commenté de façon détaillée l'incidence des IFRS sur les évaluations du risque relatif et le risque accru d'erreurs découlant d'une connaissance limitée des normes (sans toutefois que cela entraîne une modification des contrôles assez importante pour nécessiter la communication d'informations à ce sujet). Il est bon de noter que, parmi les personnes interrogées, certaines ont été touchées de façon plus directe que d'autres par cet aspect du basculement.

## CARACTÈRE ADÉQUAT DE L'ORIENTATION ET DU SOUTIEN

La majorité des personnes interviewées étaient d'avis qu'il y avait au moins autant de ressources d'orientation et de soutien à l'égard des IFRS qu'il y en avait pour les anciens PCGR canadiens, et beaucoup ont même trouvé qu'il y en avait plus. Outre les documents produits par l'International Accounting Standards Board (IASB), les publications émanant des grands cabinets comptables ont été citées à maintes reprises. On a cependant remarqué que certaines questions n'étaient pas toujours traitées de la même façon dans ces publications et certains étaient d'avis que leurs auditeurs s'obstinaient trop à suivre les indications contenues dans les publications de leur propre cabinet, même s'il était démontré dans les publications d'autres cabinets que des approches différentes pouvaient constituer une application valable des IFRS.

## COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Dans la plupart des cas, en plus de l'information fournie dans les rapports de gestion des périodes précédant le basculement, on a pris divers moyens pour communiquer de façon proactive avec les analystes ou d'autres parties prenantes à l'égard des effets anticipés des IFRS. Toutefois, après l'adoption du nouveau référentiel, la plupart des personnes interrogées

## PASSAGE AUX IFRS AU CANADA

### PREMIÈRES IMPRESSIONS DES PRÉPARATEURS ET DES AUDITEURS

ont dit avoir reçu peu de questions, voire aucune, de la part des utilisateurs de leurs états financiers au sujet de l'incidence des IFRS. De plus, personne n'était alors d'avis que le passage aux IFRS avait eu un effet sur le cours des actions de l'entité. Certains ont interprété l'absence de questions comme une preuve que leur information était claire; d'autres ont avancé que leurs utilisateurs ne se souciaient que des indicateurs clés (qui, comme on l'a mentionné, n'ont généralement pas été touchés de façon importante par l'adoption des IFRS) et qu'ils ne portaient que peu d'attention à l'incidence globale des IFRS sur les états financiers. On a cependant cité quelques cas où les analystes avaient accueilli favorablement certains changements. Par exemple, une personne interviewée a mentionné que la présentation modifiée de ses résultats, dans laquelle les charges étaient reclassées par fonction et les informations complémentaires étaient fournies dans les notes selon leur nature, augmentait la quantité totale d'informations fournies.

Selon une autre étude à paraître sur la perception qu'ont les investisseurs professionnels de l'information financière, les commentaires des préparateurs concordent avec les points de vue des investisseurs à l'égard du passage aux IFRS. Les investisseurs redoutent moins les IFRS qu'avant le basculement et estiment que les sociétés ont bien communiqué les changements liés aux IFRS. Les avis sont toutefois mitigés sur la complexité des IFRS et la question de savoir si les IFRS améliorent la compréhension de la performance des sociétés.

## COÛTS

Nous avons posé des questions sur les coûts du passage aux IFRS, mais les réponses étaient trop variées pour être utiles. En règle générale, il n'y avait eu aucun suivi des coûts des projets internes et le degré de suivi des coûts externes variait. Certaines entités ont davantage eu recours aux services de conseillers externes que d'autres, comme l'ont d'ailleurs fait remarquer les représentants des cabinets d'audit lors de nos entretiens (voir «**Points de vue des auditeurs**» ci-après), et forcément, il ne suffit que d'une ou deux questions complexes pour entraîner un écart considérable entre les coûts globaux pour des entités par ailleurs comparables. Les avis divergeaient également sur la question de savoir s'il s'agissait d'argent dépensé à bon escient.

## CHANGEMENTS À VENIR

La grande majorité des personnes interrogées n'ont manifesté que peu d'enthousiasme concernant les changements à venir prochainement en normalisation. Même pour celles qui représentaient des entités pour lesquelles un projet en particulier pouvait être considéré, d'une certaine façon, comme favorable, les avantages perdaient de leur éclat en raison d'une lassitude à l'égard des IFRS. Les personnes interrogées croyaient fermement qu'il fallait s'attacher collectivement à la mise à jour et à l'amélioration des normes existantes. Peu de commentaires ont été formulés sur les normes déjà finalisées dont la mise en œuvre doit débiter en 2013, mais de nombreuses critiques ont été exprimées au sujet des projets en cours concernant les produits et, en particulier, les contrats de location. Plusieurs se sont exprimés avec véhémence à l'égard du projet sur les contrats de location, estimant que ce projet, dans sa forme actuelle, entraînerait des coûts énormes et exigerait des ressources considérables pour une bien faible amélioration des états financiers, voire une *diminution* de l'utilité des états financiers, et personne n'a formulé de commentaires élogieux sur ce projet.

## RÉGLEMENTATION DES TARIFS

L'une des entités participant à notre étude exerçait des activités à tarifs réglementés. On sait que le passage aux IFRS soulève des difficultés particulières pour ces entités, car actuellement, les IFRS ne permettent pas la comptabilisation des actifs et des passifs réglementaires établis selon les anciens PCGR canadiens. Le CNC a donc offert aux entités à tarifs réglementés le choix de reporter l'adoption des IFRS aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En 2009, l'IASB a publié un exposé-sondage sur un projet de norme traitant de cette question, selon lequel il aurait été permis de comptabiliser ces actifs et ces passifs dans certaines circonstances définies. Les travaux sur ce projet ont été interrompus temporairement et, bien que l'IASB ait récemment indiqué qu'il était d'accord pour rendre ce dossier prioritaire, il n'a pas établi de plan ou d'échéancier précis pour la reprise des travaux. Certaines entités canadiennes à tarifs réglementés ont adopté les PCGR américains, qui permettent la comptabilisation de ces actifs et de ces passifs. Cette solution ne peut être appliquée à long terme que par les entités ayant une obligation d'information selon les lois américaines sur les valeurs

## PASSAGE AUX IFRS AU CANADA

### PREMIÈRES IMPRESSIONS DES PRÉPARATEURS ET DES AUDITEURS

mobilières. Les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières ont cependant publié des décisions permettant à plusieurs entités à tarifs réglementés de préparer leurs états financiers conformément aux PCGR américains sans être inscrites à la SEC. À l'heure actuelle, l'abolition de cette exemption est prévue à la fin de 2014.

Une entité qui adopte les IFRS et qui, de ce fait, cesse de comptabiliser les actifs et les passifs réglementaires dans son information financière officielle peut présenter les montants ajustés de ses résultats selon l'ancien traitement comptable, sous réserve que la présentation de ces montants ajustés soit conforme aux attentes des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières.

Dans ce contexte, l'expérience de l'entité à tarifs réglementés interrogée dans le cadre de notre étude était nettement différente de celle des autres entités. Bien que cette entité soit parvenue à adopter un mode de présentation de l'information adapté à ses besoins et à ceux de ses parties prenantes, elle demeure d'avis que la fragmentation dans ce secteur est un problème en soi.

## POINTS DE VUE DES AUDITEURS

Comme nous l'avons mentionné, nous nous sommes également entretenus avec des représentants des six principaux cabinets d'audit canadiens. Ceux-ci ont confirmé pour l'essentiel l'impression générale résumée précédemment. De toute évidence, les expériences variaient considérablement d'un client à l'autre, mais les cabinets s'entendaient pour dire que non seulement les difficultés majeures étaient généralement identifiées tard dans le processus, mais qu'il arrivait parfois que leur résolution exige plus de temps que prévu. Dans l'ensemble, on nous a indiqué que les clients avaient collectivement demandé moins d'aide au cours du processus de transition que ne l'avaient initialement prévu les cabinets, et la plupart des cabinets ont mentionné que les clients qui ne faisaient pas déjà régulièrement appel à leurs services pour l'examen de leurs états financiers intermédiaires l'avaient rarement fait pour les premiers états financiers intermédiaires en IFRS. Aucun de ces facteurs ne semble cependant avoir causé de difficultés supplémentaires lors de l'audit de fin d'exercice. Plusieurs cabinets ont également indiqué que l'expérience d'autres pays ayant déjà adopté les IFRS avait été, au

bout du compte, moins utile que prévu, peut-être en raison d'un degré de pragmatisme qu'il aurait été difficile de justifier dans le contexte canadien de réglementation.

Comparativement aux dirigeants de sociétés interrogés, les auditeurs étaient davantage convaincus que le processus de passage aux IFRS, qui impliquait un examen détaillé des pratiques existantes, avait été utile, car il avait permis d'apporter des changements bénéfiques dans plusieurs secteurs, au-delà de ceux strictement nécessaires à l'adoption des IFRS.

Les auditeurs ont cité certains points pour lesquels il y avait des difficultés récurrentes ou des différences perçues entre les cabinets, dont les suivants :

- analyse des parts de fiducie en tant qu'instruments d'emprunt ou de capitaux propres;
- établissement des taux d'actualisation et autres difficultés d'application d'IAS 37;
- détermination des unités génératrices de trésorerie aux fins des tests de dépréciation;
- application d'IFRIC 14 (et autres questions se rapportant aux avantages sociaux);
- mise en œuvre de la comptabilisation des composantes et des concepts connexes d'IAS 16 *Immobilisations corporelles*, surtout au début du processus. En général, on est parvenu à une approche plus équilibrée au fil du temps;
- application des principes d'inscription à l'actif des coûts d'emprunt d'IAS 23 *Coûts d'emprunt*;
- mise en œuvre des diverses différences dans la comptabilisation des impôts sur le résultat selon IAS 12 *Impôts sur le résultat*, comme l'exemption de comptabilisation des soldes d'impôts différés découlant de la comptabilisation initiale de certains actifs ou la détermination du champ d'application de la norme, par exemple la question de savoir si un impôt particulier est fondé sur la valeur de l'actif ou le résultat;
- application d'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, notamment la question de savoir si une transaction donnée est une acquisition d'entreprise ou d'actifs, et la mesure dans laquelle le fait de lier une contrepartie éventuelle à la performance future a pour effet de créer un accord de rémunération;
- application du choix d'utiliser la juste valeur comme coût présumé selon IFRS 1;
- opérations visant des entreprises sous contrôle commun, par exemple les circonstances où les états financiers initiaux d'une entité créée dans le cadre d'une scission peuvent être préparés selon les justes valeurs plutôt que les valeurs comptables préexistantes;

## PASSAGE AUX IFRS AU CANADA

### PREMIÈRES IMPRESSIONS DES PRÉPARATEURS ET DES AUDITEURS

- bon nombre de questions liées à IFRIC 12 *Accords de concession de services*;
- informations relatives aux parties liées, en particulier ce qu'on entend par «principaux dirigeants».

Par rapport aux autres personnes interviewées, les auditeurs (de par leurs travaux auprès d'un large éventail d'entités sur une multitude de questions) se sont davantage dits inquiets de l'absence d'un organisme actif comparable au Comité sur les problèmes nouveaux qui existait pour les anciens PCGR canadiens. Ils ont souvent indiqué que l'entité s'en rapprochant le plus pour les IFRS, l'IFRS Interpretations Committee, se penchait sur beaucoup moins de questions à portée générale.

Plusieurs auditeurs ont mentionné que leurs liens avec leur bureau mondial s'étaient renforcés de diverses façons au cours du processus et que l'importance relative du Canada s'était accrue au sein de leur cabinet au niveau international. Certains ont également indiqué que la multiplicité des référentiels d'information financière désormais acceptés au Canada pouvait entraîner le morcellement des traitements comptables et des risques et contrôles s'y rattachant, compliquant de plus en plus la tâche des professionnels qui doivent s'y retrouver.











**CPA**

COMPTABLES  
PROFESSIONNELS  
AGRÉÉS  
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST  
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2  
TÉL. 416 977.3222 TÉLÉC. 416 977.8585  
[WWW.CPACANADA.CA](http://WWW.CPACANADA.CA)